



SNAAF - 87, Boulevard de Grenelle - 75738 PARIS CEDEX 15 - tél. : 01 44 31 73 85

## Actualité des Personnels Administratifs et Assimilés du Football

### Suivez l'évolution de votre Convention Collective : la C.C.P.A.A.F.

L'article 2 de la Convention Collective des Personnels Administratifs et Assimilés du Football (C CPAAF) stipule que :

***"Il est institué une Commission Nationale Paritaire de la Convention Collective des Administratifs et Assimilés du Football (C.N.P.) qui a compétence pour :***

- discuter de toute proposition de modification de la Convention Collective,***
- statuer sur tous les cas pour lesquels une compétence lui a été attribuée,***
- interpréter les dispositions de la Convention Collective."***

Dans ce cadre, cette Commission Paritaire (composée pour moitié d'employeurs, et pour moitié de salariés du SNAAF) se réunit périodiquement. Retrouvez ci-dessous **tous les Procès-verbaux** de réunion 2008 et 2009 :

Il vous suffit de cliquer sur la date recherchée :

[PV du 20.02.2008](#)

[PV du 20.03.2008](#)

[PV du 03.12.2008](#)

[PV du 22.01.2009](#)

[PV du 11.03.2009](#)

[PV du 06.05.2009](#)

[Annexe PV du 06.05.2009 : article 15 Période d'essai](#)

[Annexe PV du 06.05.2009 Grille des Emplois et Coefficient minimum à l'embauche](#)

[PV du 18.06.2009](#)